



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
PROCÈS-VERBAL**

**LE 30 MAI 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le jeudi, trente mai deux mille vingt-quatre (30 mai 2024) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

- Le conseiller, Monsieur Richard Harland, poste numéro 1
- Le conseiller, Monsieur André Leduc, poste numéro 2
- Le conseiller, Monsieur Hossein Falsafi, poste numéro 3
- La conseillère, Madame Roxanne Lajoie, poste numéro 5
- Le conseiller, Monsieur Georges Bélec, poste numéro 6

Sont absents :

- La conseillère, Madame Christelle Brassard, poste numéro 4
- Le maire, Monsieur Gaétan Castilloux

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Georges Bélec, et en conformité aux dispositions du *Code municipal de la province de Québec*.

Madame Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Un avis de convocation a été signifié par la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Josiane Alarie, à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
30 MAI 2024**

**LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATIONS**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 12-2006 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES ET AUX LOTS PROJETÉS**
5. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 12-2006 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES ET AUX LOTS PROJETÉS**
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATION**



1. **RÉS.2024-05-149**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la Loi.

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par le conseiller André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance extraordinaire, il est 19 h 30.

Il est constaté aux fins de la présente que les conseillers absents ont été dûment convoqués, tel que requis par le code municipal.

**ADOPTÉE**

2. **RÉS.2024-05-150**

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE**

la directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions de la Loi.

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** le conseil déclare la séance extraordinaire convoquée et constituée.

**ADOPTÉE**

3. **RÉS.2024-05-151**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Hossein Falsafi et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

4. **Avis de motion**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 12-2006 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES ET AUX LOTS PROJETÉS**

Le conseiller Richard Harland, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, le règlement numéro 18-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 12-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives aux rues et aux lots projetés afin, notamment, de retirer les dispositions relatives à la longueur maximale des rues, de retirer les dispositions relatives aux segments rectilignes avec ou sans sentier piéton, de retirer les notions de triangle de visibilité et d'angle de virage, de préciser une disposition relative au raccordement des rues, de préciser une disposition relative aux exemptions concernant l'adjacence d'un lot à une rue, de retirer les dispositions relatives à l'orientation des terrains et de retirer les dispositions relatives au tracé des îlots.



Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement numéro 18-2024. Le projet de règlement est maintenant disponible pour consultation.

**5. RÉS.2024-05-152**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 12-2006 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES ET AUX LOTS PROJETÉS**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement n12-2006 conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation, laquelle sera tenue à la date indiquée à l'avis publié par la directrice générale et greffière-trésorière, le tout selon les délais impartis et prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 30 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un projet de règlement a également été déposé à la séance extraordinaire du 30 mai 2024 ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le projet de règlement numéro 18-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 12-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives aux rues et aux lots projetés, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉS.2024-05-153**

Il est proposé par le conseiller André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 35.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Mme Josiane Alarie**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
**M. Georges Bélec**  
Maire Suppléant

Je, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
**M. Georges Bélec**  
Maire Suppléant